



COMMUNE DE SAESSOLSHEIM

Arrondissement de Saverne

MAIRIE 27 rue Principale – 67270

Téléphone : 03.88.70.57.19 Email : mairie.saessof@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2023

Sous la présidence de M. Dominique MULLER, Maire

Membres présents : WOLFF Véronique Adjointe au Maire - Eric FALK, Adjoint au Maire- HINDENNACH Gérard Adjoint au Maire- BAERMANN Fabrice - DURANDOT Mathieu — HOENEN Thomas - KELLER Serge- -MULLER Claudia - HEIM Christine -KEITH Hervé -MULLER Cécile -BAERMANN Fabrice.

Conseillers élus : 15

Membres excusés : -TRESCHER Sandrine donne pouvoir à MULLER Claudia - KRUX Etienne donne pouvoir à Muller Cécile- LECHNER Jean

En fonction : 15

Présents : 12

Compte-rendu affiché

Le 4/04//2023

Ordre du Jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Cécile MULLER comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du lundi 5 décembre 2022

Après relecture, M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 décembre 2022.

Aucune autre observation particulière n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

3. Finances

3.1 Compte administratif 2022

En l'absence de M. le Maire qui a quitté la salle et sous la Présidence de Mme WOLFF Véronique, 1^{ère} adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

-décide d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2022 dont l'essentiel est reproduit ci-dessous :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 278 139.85 €
- Recettes : 355 009.81 €

- **Résultat 2022 : 76 869.96 €**

- Report 2021 : 241 676.69 €

- **Excédent : 318 546.65 €**

Section d'investissement :

- Dépenses 179 749.66 €
- Recettes : 215 876.69 €

- **Résultat 2022 : 36 127.03 €**

- Report 2021 : 2 667.77 €

- **Excédent : 38 794.48 €**

Excédent global de clôture : 357 341.13 €

3.2 Compte de gestion 2022

Mr le Maire donne lecture du compte de gestion 2022 élaboré par la Trésorerie.

Le conseil municipal constate la concordance des chiffres du compte de gestion et du compte administratif.

Le compte de gestion 2022 est approuvé à l'unanimité.

3.3. Affectation du résultat 2022

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif de l'exercice 2022
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- **Un excédent de fonctionnement de : 318 546.65 €**
- **Un excédent d'investissement de : 38 794.48 €**
- **Un excédent de clôture de : 357 341.13 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- **Report en recettes d'investissement (compte 001) : 38 794.48 €**
- **Affectation à l'excédent reporté (compte R002) : 318 546.65 €**

4. Travaux de voirie des rues Haute, de la Libération et de l'Ecole : attribution des lots 1(voirie) et 2 (réseaux télécom)

Après consultation et avis de la Commission d'appel d'offres, Mr le Maire présente au conseil municipal l'ensemble des offres des travaux de voirie et des réseaux télécom).

Le conseil Municipal, au vu de la présentation du tableau récapitulatif des offres classées selon les critères du marché, décide à l'unanimité d'accorder les travaux

- pour le lot 1

à l'entreprise SATER pour un montant de

196 205 € ht pour la tranche ferme et 68 680 ht € pour la tranche optionnelle

-pour le lot 2

à l'entreprise Sobeca pour un montant de 38 710 € ht.

et autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ces marchés.

5. Animations : Programme des fêtes pour 2023 et réunion du 6 mars 2023

M. le Maire revient sur la réunion du 13 janvier 2023 qui s'est déroulée avec l'ensemble du Conseil Municipal et les responsables des associations de Saessolsheim. Cette réunion avait pour but de recenser les animations pour 2023 et également de rappeler les règles d'utilisation de la salle.

Une prochaine réunion est prévue le 3 mars 2023 afin de programmer les manifestations de l'année 2023, organiser un forum des associations et compléter les données respectives de chaque association sur le site de la Commune.

6. Mise à disposition à l'ALEF de la salle pour l'accueil périscolaire : convention tripartite

Dans le cadre de l'exercice de la compétence enfance, la Communauté de Communes bénéficie de la mise à disposition de salles de la part des communes accueillant un site ALSH.

Cet accueil engendre des frais de fonctionnement pour les communes remboursés en partie par l'intercommunalité par le biais d'une convention.

A compter du 1^{er} janvier 2023 la compétence est exercée par l'ALEF, délégataire de service public. C'est ce dernier qui s'affranchira de cette charge.

Ainsi, afin que le coût ne soit pas supporté par les seules communes, il est proposé d'approuver une convention tripartite (Commune/Communauté de Communes/ALEF) qui définit les modalités de facturation des charges mais également la participation par la Communauté de Communes aux potentiels investissements à réaliser.

PROJET DE DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Considérant l'utilisation des salles communales par la Communauté de Communes pour l'organisation d'ALSH dans le cadre de l'exercice de la compétence enfance,

Vu la gestion en délégation de service public des ALSH, hormis ceux organisés à SAVERNE, à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 décembre 2022,

Après en avoir délibéré
le Conseil Municipal à l'unanimité.

- Décide d'approuver la convention de mise à disposition des locaux, dont le cadre est joint en annexe,
- D'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir.

7. Environnement : Projets d'acquisition de citernes pour la récupération d'eau de pluie et construction d'un nichoir à martinets et à hirondelles

7.1 Achat récupérateurs d'eau de pluie

M. le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal un devis de la société BEISER d'une valeur globale de 10 625.60 € ht pour l'acquisition de trois citernes de 7500 litres de récupération d'eau de pluie et d'une autre d'une capacité de 10 000 litres.

Il est proposé de les installer à l'arrière de l'atelier municipal ou si possible à la salle.

L'eau ainsi récupérée pourra servir à l'arrosage des plantes en été et à l'arrosage des arbres plantés ces dernières années. Cette capacité pourra libérer l'eau de source du lavoir qui pourra être prélevée en cas de sécheresse par les agriculteurs.

Trois citernes permettraient de récolter 32 500 litres.

Mr le Maire rappelle que ce type d'initiative est soutenu par la Région Grand Est sous forme de subventions versées pour le renforcement des performances environnementales ainsi que par l'Agence de l'Eau.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner du sens à cette démarche afin d'anticiper la sécheresse et demande à Mr le Maire de solliciter les aides possibles pour cet investissement.

7.2 Biodiversité : Construction d'un nichoir à martinets et à hirondelles

Pour la préservation de la biodiversité et suite aux travaux de rénovation du clocher qui abritait des martinets, M le Maire propose l'installation d'un nichoir à hirondelles et de martinets. La population de ces espèces est en régression sur le territoire et l'installation de ces nichoirs s'avère être utile pour le maintien de la population de ces oiseaux migrants.

M. le Maire présente deux devis, dont un de la société Strub d'une valeur de 9 346 € HT.

Avant de prévoir ces dépenses au budget 2023, M. le Maire souhaite lancer ce projet en collaboration avec la section arboricole du village et sollicite l'aide de la Région GrandEst et de la Collectivité Européenne d'Alsace pour la réalisation de ce projet au caractère pédagogique et environnemental.

8. Demande de subvention de l'association théâtrale de Saessolsheim

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de soutien financier de la part de l'association théâtrale de Saessolsheim. Celle-ci a occupé l'Espace Communal lors de ses récentes représentations et souhaiterait une aide pour le paiement des charges et de la location.

Les charges 2023 incombant à l'association théâtrale sont les suivantes :

- La location de la grande salle, de la petite salle et de la cuisine pour deux week-ends soit $290 \times 2 = 580$ €
- Les charges de chauffage pour deux week-ends soit 161.28 €
- Les charges de poubelles pur deux week-ends soit 24 €

Le montant total des charges s'élève à 765.28 €.

Après avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- de facturer uniquement les frais de chauffage et des poubelles soit 185.28 €. Le montant de la location de la salle, soit 580 €, ne sera pas facturée.
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents et à émettre un titre de recettes de 185.28€.

9. Renouvellement du contrat de M. RUCK Michel

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat CDD (contrat à durée déterminée) de l'ouvrier communal arrive à échéance le 23 mars 2023.

M. Michel RUCK donne satisfaction dans ses fonctions et dans les travaux qui lui sont confiés par ses responsables.

Après avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de conclure avec M. Michel Ruck un contrat à durée déterminée d'1 an à partir du 24 mars 2023 à raison de 22 /35^{ème} la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 419, indice majoré : 372.

- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

10. Divers

- Réunion de la commission finance le 20 mars 2023

MULLER Dominique	WOLFF Véronique	HINDENNACH Gérard	FALK Éric
KRUX Etienne	BAERMANN Fabrice	HEIM Christine	DURANDOT Mathieu
LECHNER Jean	HOENEN Thomas	KEITH Hervé	MULLER Cécile
KELLER Serge	TRESCHER Sandrine	MULLER Claudia	